



A retourner au CCAS – Place Jean Jaurès 13550 NOVES ou
par mail ccas@noves.fr

Demande d'inscription sur le registre nominatif

(Prévu à l'article L.121-6-1 du code de l'Action Sociale et des familles)

Personne concernée

Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../..... A :

Adresse :

Téléphone :

Nombre de personnes dans le foyer :

Qualité de personne âgée de 65 ans et plus

Qualité de personne âgée de 60 ans et plus reconnue inapte au travail

Qualité de personne adulte en situation de handicap

Bénéficiez-vous d'un service intervenant à domicile ?

Aide à domicile

OUI

NON

Si oui, Nom de l'organisme :

Adresse :

Téléphone :

Service de soin infirmiers

OUI

NON

Si oui, Nom de l'organisme :

Adresse :

Téléphone :

Autre service d'aide

OUI

NON

(ex : téléassistance, portage de repas...)

Si oui, Nom de l'organisme :

Adresse :

Téléphone :

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Qualité :

La demande d'inscription a été faite par une tierce personne ?

OUI

NON

Si oui, Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Qualité (représentant légal, parent, voisin, médecin traitant, service...) :

.....

- ❖ Je sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence (plan prévu à l'article L. 116-3 du CASF)
- ❖ J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la demande.
- ❖ Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, afin d'avoir les données mises à jour, en cas de déclenchement du plan canicule.

Fait à Le

Signature :

Cette inscription est gratuite et facultative. La demande de radiation peut être faite à tout moment par la personne concernée ou de façon automatique lors du décès de la personne conformément à L'article 121-11 du CASF. Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatisé et sont soumis à la confidentialité. Les destinataires des données sont les agents du service Action sociale ainsi que les partenaires sociaux associés au dispositif canicule.

DISPOSITIONS RELATIVES A LA LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES » DU 6 JANVIER 1978 Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels. Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que : • Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur. • Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du Préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. • En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées. Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale : Place Jean Jaurès 13550 NOVES.